Hôtel de ville
87500 Saint Yrieix la Perche
Tél : ***06 89 38 47 16 / 06 72 56 98 89***
Email : jm.devaux2@wanadoo.fr ; isabelle.lavalley386@orange.fr
Site internet : https://salon-international-aquarelle.com/WordPress3/
Facebook : https://www.facebook.com/profile.php?id=100057286456773&locale=fr_FR

22ème salon International de l'Aquarelle de Saint –Yrieix la Perche
Du 17 JUILLET AU 15 AOÛT 2027
Thème « Evanescence »

Invités d'honneur :

Lélie Abadie, marraine du salon
David Chauvin, parrain du salon
Guillaume de Pontbriand (France), invité d'honneur 2027
Michal Jasiewicz (Pologne), invité d'honneur 2027
Xin Yi (Chine/ Nouvelle Zélande), invité d'honneur 2027

Madame, Monsieur,
C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous invitons à présenter votre candidature au 22ème salon international de l'aquarelle de Saint-Yrieix La Perche, cité médiévale située en Limousin, aux portes du Périgord.

Lieux d'exposition :
Le Salon international de l'aquarelle de Saint-Yrieix-la-Perche a lieu au cœur de la cité médiévale. Les expositions se tiennent dans divers lieux : la salle de la Halle, la salle Attane (avec 4 salles), le centre culturel, et chez de nombreux commerçants et restaurants de la ville.

> ***Vous trouverez ci-dessous les renseignements relatifs au déroulement de ce Festival. En soumettant votre dossier, vous acceptez les conditions du présent règlement.***

Soumission de votre dossier au jury

Pour candidater, veuillez respecter les conditions suivantes :

- *Vous devez être en mesure de* ***justifier votre statut d'artiste*** *(inscription à la Maison des artistes ou autre).*
- *Envoyez* ***entre 7 et 10 photos au format JPEG*** *de vos œuvres originales, récentes et signées. Ces photos, de bonne qualité et prises sans cadre ni passe-partout, devront être transmises* ***par e-mail ou WeTransfer*** *aux trois adresses suivantes :* ***jm.devaux2@wanadoo.fr ; isabelle.lavalley386@orange.fr ; alain.nardou@laposte.net.***
- *Chaque photo doit être* ***clairement titrée*** *et indiquer* ***le nom de l'œuvre, ses dimensions et son prix****. Veuillez accompagner ces visuels d'un* ***court texte présentant votre parcours d'artiste****.*

Toute copie ou plagiat entraînera l'exclusion de votre dossier*.*
Nous vous invitons, si possible, à réaliser ***une œuvre sur le thème "Evanescence"*** *; c'est recommandé, mais pas obligatoire.*

- *La fiche de candidature, accompagnée de vos photos, doit nous être retournée* ***au plus tard le 14 février 2027****.*

Sélection et participation

- Les artistes sélectionnés seront prévenus **avant le 25 mars 2027** par e-mail, courrier ou téléphone.
- Les artistes sélectionnés devront alors s'acquitter de la somme de **80 €** pour valider leur participation au salon (le RIB de l'association vous sera communiqué).
- En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être effectué après le 15 mai 2027 sauf cas de force majeure.

- Un livret souvenir sera remis lors du dépôt des œuvres.

Règles d'exposition

- Vous vous engagez à présenter **uniquement les aquarelles sélectionnées** par le jury. Les œuvres exposées ne pourront être reprises qu'à la date prévue pour le décrochage. **Aucun remplacement ou ajout de tableau ne sera accepté.**
- **Remarque** : Les œuvres des Invités d'Honneur et des anciens Invités d'Honneur sont sélectionnées d'office et devront être communiquées avant le 31 mai (nom, prix et dimension). Aucun ajout de tableau ne sera accepté lors de l'accrochage.
- **Les prix des œuvres ne pourront pas être modifiés après soumission. Merci d'être très vigilant sur votre politique tarifaire** car nous n'accepterons pas les modifications ultérieures.
- Chaque œuvre devra être encadrée de manière uniforme. **Le dos du cadre devra obligatoirement comporter une étiquette lisible avec le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre et son prix.**
- ***Assurance : Chaque artiste est responsable de l'assurance de ses œuvres. Le Salon décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration.***

Droits de reproduction et d'image

- L'artiste concède au Salon le droit d'utiliser les visuels et les informations de ses œuvres pour la promotion de l'événement (catalogue, affiches, articles de presse, internet, réseaux sociaux).
- Les visiteurs sont autorisés à photographier les œuvres à des fins personnelles uniquement.
- Toute opposition à ces dispositions doit être formulée par écrit avant le 1er juin 2027.
- Conformément au RGPD, vos données personnelles ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Salon.
- **Toute contestation de ces dispositions doit nous être notifiée par écrit. À défaut de notification, le silence de l'artiste vaut acceptation de ces conditions.**

Participation et engagement des artistes

Les artistes sélectionnés sont encouragés à participer activement à la vie du salon. Votre présence enrichit l'événement et favorise les échanges avec les visiteurs.

- **La participation au salon :** implique la **présence** de l'artiste pour une durée minimale et **obligatoire de deux jours**. Cette présence est essentielle au bon fonctionnement de l'accueil et du soutien à nos équipes bénévoles. Une seule **exception** est prévue pour **les artistes étrangers** justifiant de leur incapacité à se déplace**r.**
- **Les démonstrations :** sont vivement encouragées, car elles animent le salon, attirent les visiteurs et vous offrent une occasion unique de vendre des œuvres non encadrées.
- **Journée "Regard d'artiste"** : Profitez de cette journée pour rencontrer le public et présenter vos œuvres. Vous pourrez également vendre des œuvres supplémentaires directement sur votre espace d'exposition. Nous vous recommandons d'utiliser un présentoir pour ces ventes, car l'ajout d'une table n'est pas autorisé.
- **"Balaquarelle" :** Participez à une promenade créative en ville, où vous accompagnerez un groupe de participants pour dessiner et peindre, à la manière des *urban sketchers*. Chaque participant s'acquitte d'un droit, payable à l'accueil du salon, de 11 €.

- **Invités d'honneur et anciens invités d'honneur** : Les invités d'honneur et anciens invités d'honneur devront obligatoirement assurer une garde et une démonstration.

Votre participation est précieuse, car elle permet des rencontres et des échanges qui sont souvent un moteur pour les ventes !

- **Autres activités** : Des conférences ou d'autres animations pourront être proposées.

Ventes et commissions

- **Livres :** La vente est autorisée **uniquement** pour les ouvrages inscrits sur la liste lors de la sélection. Aucun ajout de dernière minute ne sera accepté le jour de l'accrochage. La quantité est limitée à 15 exemplaires (livre de démonstration compris)

- **Cartes postales :** Les cartes vendues à l'unité sont **interdites**. Elles doivent obligatoirement être conditionnées et vendues sous forme de lots ou paquets de collection.

- **Encaissement :** Toutes les ventes seront encaissées par l'association.
- **Commissions :** L'association vous reversera le montant de vos ventes à la fin du salon, après déduction d'une commission de **11 % sur les livres ou autres** et de **16 % sur les tableaux**.
- Les prix doivent inclure les éventuels frais de retour ou d'encadrement car ils vous seront déduits lors de l'affranchissement de vos tableaux.

.

Conditions d'accrochage

Les œuvres sélectionnées devront être déposées le **jeudi 15 juillet, entre 9h et 12h**. L'accrochage sera réalisé par les bénévoles de l'association, avec la possibilité d'une assistance de l'artiste.
Les organisateurs détiennent la souveraineté sur la mise en valeur des œuvres et la surface d'accrochage attribuée à chaque exposant.
Il est impératif de se présenter à l'accueil de la salle de la Halle pour accomplir les formalités d'enregistrement. Les documents qui vous y seront délivrés (étiquettes, emplacement, justificatif de paiement, catalogue) devront être présentés à l'équipe responsable de l'accrochage.

Vernissage et invités

Le vernissage se tiendra à la salle Attane, **le samedi 17 juillet à 19h.** Il est demandé aux artistes d'informer l'accueil du nombre d'invités qu'ils souhaitent convier à cette soirée, avec un maximum de 5 invités par personne
Lors de cette soirée, 5 prix seront décernés : le Prix de la Ville, le Prix Sénamaud-Beaufort, le Prix des Commerçants, le Prix Esquisse et le Prix Sennelier.

Décrochage des œuvres

- **Date et horaire :** Le décrochage aura lieu le **lundi 16 août, de 9h30 à 12h**. Il sera suivi d'un repas de clôture dont le prix vous sera communiqué (environ 27 €).
- **Décrochage anticipé :** Exceptionnellement, un décrochage le **dimanche à partir de 18h30** est possible, mais **uniquement sur inscription**.
- **Covoiturage et enlèvement :** Si vos œuvres sont récupérées par une autre personne, cette information (covoiturage) doit **être précisée à l'accueil** (salle de la Halle) ou **par e-mail à l'un des présidents**. Aucun tableau ne sera remis à une tierce personne sans accord préalable.
- **Frais de transport :** Le salon décline toute responsabilité en cas de problème de transport si l'artiste demande aux organisateurs l'envoi de ses œuvres.

Stages

- **Organisation** : L'organisation de stages est réservée aux invités d'honneur de l'année et aux anciens invités d'honneur du salon. Une dérogation est également possible pour les artistes ayant été invités d'honneur d'un salon international de même notoriété.
- **Procédure** : Si vous souhaitez organiser un stage, veuillez en informer les organisateurs le plus tôt possible pour la planification et la publicité

Candidatures d'artistes étrangers

Nous acceptons exceptionnellement un maximum de 5 candidatures d'artistes étrangers qui ne peuvent pas se déplacer. Dans ce cas, les conditions suivantes s'appliquent :

- **Envoi des œuvres** : Vous devez nous envoyer vos œuvres avec un passe-partout dans la mesure du possible. Elles doivent respecter les dimensions standard passe-partout compris : 60x80, 50x70 ou 40x50 cm. Les œuvres non conformes ne seront pas acceptées.
- **Encadrement** : Le salon se chargera de l'encadrement de 10 œuvres maximum. Ce service ne s'applique qu'aux tableaux respectant les dimensions standards précisées dans ce règlement.
- **Frais de transport :** Le salon décline toute responsabilité en cas de problème de transport (à l'aller ou au retour).
- **Commissions et frais** : Les ventes sont soumises à une commission de 16 % pour les tableaux et de 11 % pour les livres et lots de cartes postales. Le prix de vos œuvres devra également inclure les frais de retour des

œuvres non vendues ainsi que le coût des cadres et des passe-partout, qui seront déduits de vos ventes.

- **Participation** : Les artistes sélectionnés devront payer un droit d'accrochage de 80 €.

Isabelle Lavalley Présidente du Salon international de l'Aquarelle

35 route de Montluc
87500 Saint Yrieix la Perche tél. +33 6 72 56 98 89

Coupon d'acceptation à joindre à votre dossier de candidature

Je soussigné(e) : **Nom et prénom** : ……

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du 22e Salon International de l'Aquarelle de Saint-Yrieix-la-Perche, et en accepter l'ensemble des conditions sans réserve.

Fait à : …… **Date** : …… **Signature de l'artiste** : ……